



Vice caché immobilier sur maison ancienne

Par Visiteur

Bonjour,
J ai acheté une maison ancienne en juillet 2008.
Depuis je vais de surprise en surprise.
Piscine qui fuit
Garages qui prennent l eau à chaque pluie
Salon inondé par fortes pluies
Les anciens propriétaires nient avoir eu connaissances de ces problèmes
J ai fait réparé la toiture pour un montant de 800 euros
et m'apprête à faire faire des devis pour les autres travaux.
Quel recours sont ils possibles ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Le souci tout d'abord c'est que la garantie des vices cachés est très certainement exclue par votre contrat de vente (les notaires l'annulent pour se protéger par anticipation de tous problèmes).

L'une des seules solutions possibles peut être fondée sur le dol. Le dol se définit comme des manoeuvres frauduleuses réalisées par le vendeur en vue de déterminer votre consentement à la vente.
De ce fait une action pour dol est possible que si vous pouvez prouver que le vendeur avait bien connaissance de ces problèmes et vous les a volontairement cachés afin de vous décider à acheter.

Cordialement